

AVANT-PROPOS : Pierre Nora	11
INTRODUCTION : Michel Parent	13
L'HOMME DE LABEUR ET D'INVENTION	18
La peine et le génie des hommes par Françoise Hamon	20
Viaducs par Jacques Lacarrière	28
L'utopie réalisée : la Cité radieuse de Le Corbusier par Roland Simounet	32
«La maison du Fada » par Jean-Pierre Dufoix	36
Un moulin dans la tête par Michel Jantzen	44
Architectures au fil de l'eau par Mauricette Mattioli	46
« Sauver la ville » par Robert Mangado	48
Bastions de l'inutile par Nicolas Faucherre	52
Mémoires de mer par Patrice Calvel	58
Plaidoyer pour le patrimoine ordinaire par Bernard Voinchet	66
Voyage en patrimoine par Jean-Louis Libourel	72
L'HOMME DE PLAISIR ET DE REPRESENTATION	74
L'œil et le palais par Bruno Girveau	76
Parlez-moi du plaisir... par Pierre Sansot	82
Point d'orgue par Dominique Aubert, Marie France Lemoine et Loïc Métrope	88
Mémoire des orgues par Olivier Alain	92
Les lieux du spectacle par Gabor Mester de Parajd	102
Art des cavernes profondes et des roches gravées par Jean Clottes	110
Se voir au loin par Alexandre Melissinos	116
L' HOMME DE RENCONTRES	124
La boutique du libraire par Marcel Béalu	126
L'espace du voyage par Marie-Laure Crosnier-Leconte	136
Le rêve ferroviaire par Bernard Delvaile	142
Capture des images par Frédérick Tristan	150

154	L'HOMME DE L'INTIMITE
156	La protection de l'éphémère par Françoise Bercé
166	Un jardin dans la rue par Thierry Metz
170	Jardins du temps qui passe par Michel Racine
178	Demeures ultimes par Antoinette Lenormand-Romain
184	La maison de l'architecte par François Goven
188	Le kiosque et le tilleul du roi Guita par Olivier Chateaufreynaud
192	Espace et atmosphère par Yves Pelicier
196	L'HOMME DE FOI ET DE SOUFFRANCE
198	Lieux de foi, lieux pour renaître par Monseigneur Guiberteau
208	L'achevé et l'inachevé dans l'architecture culturelle de la première partie du XX ^{ème} siècle par Pierre Prunet
216	Un témoignage de foi populaire : le calvaire du mont Arès par Françoise et Mariano Marcos
222	Mémoire et identité par Armand Abecassis
228	Regard sur le patrimoine juif en France par Max Polonovski
234	Une architecture russe en terre de France par Jean-Claude Yarmola
242	Protéger une mosquée. Pourquoi ? par Mounir Bouchenaki
248	L'industrie au service de la foi par Jean-Louis Charpentier
254	Pour une architecture humanitaire par Léon Schwartzberg
258	Les monuments aux morts dédiés à la paix par Jacques Lavedan
262	Un monument d'air par Bernard Noël
266	L'HOMME D'INTERROGATION
268	Le patrimoine contemporain par François Loyer
280	De l'unité vers l'ensemble par Bernard Huet
286	De l'irrépressible envie de vouloir tout garder par Pierre-Yves Balut
290	Les pierres sur la peau par Etienne Poncelet
302	Le domaine rural par Jean-Robert Pitte
312	Mémoire d'objets par Catherine Arminjon
316	Protection et création par Jean Nouvel
320	La mémoire du tout et du rien par Frédéric Edelman
324	Espaces structurés par Charles Bourelly
330	Le Patrimoine contre la mort par Marc Augé
334	Index des illustrations

A V E R T I S S E M E N T

La direction du patrimoine au Ministère de la Culture, de la Communication et des Grands Travaux a pour mission d'étudier, de protéger, de conserver et de mettre en valeur le patrimoine défini comme le patrimoine monumental et archéologique. Dans ce domaine de définition sont pris également en compte : les objets, les orgues historiques, ainsi que le patrimoine ethnologique. Cette mission s'exerce sur le terrain dans chaque région grâce aux différents services rassemblés autour du directeur régional des affaires culturelles, lui-même placé sous l'autorité du Préfet de Région.

C'est à la conservation régionale des monuments historiques, et plus particulièrement au bureau de recensement qu'il incombe d'établir, à la demande de toute personne intéressée et en application de la loi modifiée du 31 décembre 1913, les dossiers de protection. Ceux-ci sont examinés par des experts regroupés dans la Commission Régionale du Patrimoine

A U L E C T E U R

Historique, Archéologique et Ethnologique (COREPHAE) qui se prononce, soit pour une inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (l'arrêté est alors signé par le Préfet de Région), soit pour un classement après avis de la commission supérieure (l'arrêté est, dans ce cas, signé par le Ministre).

Dans cet ouvrage, l'expression "monument protégé" renvoie donc à l'un ou l'autre de ces cas de figure. Il va de soi qu'un certain nombre d'effets - avantages et devoirs - découlent de l'application de cette législation tant pour ce qui concerne le monument et ses abords que pour le propriétaire ou l'affectataire, qu'il s'agisse d'une personne publique ou privée.

A la fin de la décennie 80, on dénombrait en France près de 40 000 édifices protégés au titre des monuments historiques. Un tiers d'entre-eux est classé.